

Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Nominoë : approbation du dossier de consultation des entreprises (DCE) et demande de subvention

Le rapporteur,

➤ rappelle qu'une étude diagnostic des réseaux d'eaux usées réalisées en 2003-2004, complétée en 2008 par une campagne d'inspections télévisées et de visites domiciliaires, a montré la nécessité d'optimiser le fonctionnement du réseau sur plusieurs voies communales et en particulier sur le réseau d'eaux usées du boulevard Nominoë. L'état de celui-ci (présence de racines, casses, perforations, décalage, joints rompus, infiltrations, etc...), entraîne le transfert d'un volume important (60 m³ / j) d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées ;

➤ informe qu'une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33,57 à 59 du Code des marchés publics, va être lancée concernant ces travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Nominoë ;

L'opération est décomposée en deux lots, à savoir :

- Lot n°1 : Travaux
- Lot n°2 : Contrôles

➤ soumet à l'approbation du conseil municipal le dossier de consultation des entreprises relatif à ces travaux.

➤ informe que ce dossier de consultation des entreprises, élaboré par le cabinet Bourgois est composé des éléments suivants :

- Règlement de la consultation (R.C.) ;
- Acte d'engagement (A.E.) ;
- Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- Détail du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) ;
- Cahier des plans.

Le montant estimatif des travaux au stade du D.C.E. est décomposé de la manière suivante :

Lot n°1 :	220 620,00 € HT
Lot n°2 :	9 170,00 € HT
Soit :	229 790,00 € HT

➤ informe que ce projet peut, notamment, bénéficier d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) à hauteur de 35% des dépenses hors taxes, pour le financement de cette opération. D'autres sources de financement seront également recherchées.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Part communale : 149 363,50 € HT
- Subvention AELB : 80 426,50 € HT
- Soit : 229 790,00 € HT**

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Considérant l'examen de ce dossier par la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 6 juin 2013 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

le dossier de consultation des entreprises ;

PROCÈDE :

au lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

CHARGE :

la commission d'appel d'offres d'examiner les offres, d'éliminer les offres non conformes et de désigner les entreprises retenues ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces consécutives à cet appel d'offres et notamment les marchés ;

AUTORISE :

le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à rechercher d'autres sources de financement.

VOTE : à l'unanimité